



Annexe 4 : Les modalités d'intervention de la Métropole Européenne de Lille

La MEL peut apporter son soutien financier à certains projets relevant de son champ de compétences : **développement économique, emploi, numérique, habitat, éducation, santé, prévention de la délinquance, participation des habitants, citoyenneté, valorisation de la diversité et lutte contre les discriminations, culture, et sport.**

Les projets sollicitant une subvention de la MEL doivent :

- avoir un caractère intercommunal, c'est-à-dire **toucher minimum 2 communes différentes (3 pour certaines thématiques d'intervention)** (réussite éducative, santé mentale, lutte contre les discriminations) ;
- ou bien **démontrer un réel intérêt expérimental**, il est alors possible de ne cibler qu'un seul quartier/une seule ville pour l'année « test », mais en prévoyant une phase II de déploiement, ou de duplication, permettant au projet de devenir intercommunal ;
- l'action doit pouvoir être déployée dans d'autres villes en QPV si elles en expriment le besoin.

Chaque projet sollicitant des crédits à la MEL sera soumis, pour instruction, à la direction ou au service thématique concerné (Services Politique de la ville, Développement économique, Culture, Développement durable, Direction Habitat, Direction Relations aux Usagers, Citoyenneté et Jeunesse).

Afin d'aider au mieux les porteurs de projets souhaitant un financement de la MEL à s'inscrire dans les priorités qui sont les siennes, nous vous invitons à prendre connaissance des précisions ci-dessous.

En 2023, la priorité sera donnée

- aux projets relevant du développement économique et de l'emploi s'inscrivant dans le cadre du PACTE, notamment ceux en faveur des **demandeurs d'emploi de longue durée**
- aux actions favorisant la **réussite éducative, notamment celles de mentorat conduites à une échelle métropolitaine, mobilisant aussi des partenariats communaux, renforçant l'ancrage local ;**
- aux interventions pour **le développement des compétences psycho-sociales, indispensables au bien-être psychologique des habitants.**

La MEL accordera une attention particulière aux projets de cohésion sociale et urbaine portant l'ambition d'accompagner le **changement dans les quartiers concernés par le nouveau projet de renouvellement urbain (NPNRU).**

Si vous souhaitez développer un projet métropolitain avec ou sans financement de la MEL, en quartiers prioritaires comme en quartiers de veille, il convient de prendre l'attache des référents thématiques correspondants pour étudier la faisabilité du projet (cf. tableau en fin de document).

Contact : Service Politique de la Ville - servicePDV@lillemetropole.fr

1. Mettre en œuvre la feuille de route « **développement économique et emploi** » des quartiers prioritaires de la MEL

Développement économique et l'emploi

Le volet économie et emploi du contrat de ville à la MEL repose aujourd'hui sur le PACTE pour le développement économique et l'emploi en faveur des quartiers prioritaires :

<https://fr.calameo.com/books/005117137af3b41ac939a>

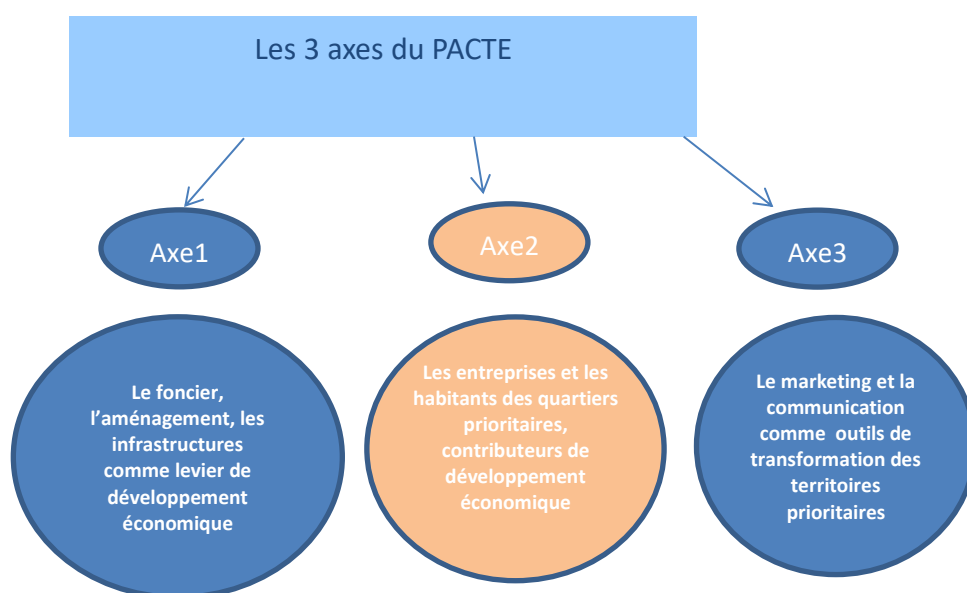
En faisant du développement économique et l'emploi les premières priorités du mandat à travers le Plan développement économique et Emploi (voté en juin 2018) et le PACTE pour le Développement Economique et l'emploi en faveur des quartiers prioritaires de la métropole, les élus de la MEL venaient confirmer la Loi de 2014 (dite loi LAMY) qui stipule que le développement économique et l'emploi sont le pilier n°1 du contrat de Ville.

Il s'agit de créer une conjonction étroite entre politique de développement économique, politique d'aménagement, du foncier, et aide à l'insertion et à l'emploi... considérant que c'est au sein de celles-ci que pourront se créer de réelles opportunités de redynamisation économique des territoires.

Le PACTE se conçoit ainsi comme un outil de la métropolisation de l'économie et de l'emploi en faveur des quartiers prioritaires. Il traduit une ambition forte de développement des territoires métropolitains en retrait sur le plan économique, en privilégiant un équilibre entre positionnement des signataires, moteurs au sein de la grande Région Hauts-de-France et une proximité territoriale par les enjeux qu'elle met en lumière.

Signé le 27 septembre 2019 par 30 partenaires du territoire (Région, Département, MEDEF, BPI, U2P, Pôle Emploi, Épareca...) ce PACTE doit contribuer à terme, au changement d'image des quartiers prioritaires.

Le PACTE comprend les **3 axes** suivants :



Ces trois axes traduisent les **7 objectifs** suivants :

- La création de liens entre les jeunes et le monde économique : Forum Start'Avenir, salon jeunes d'avenir

- L'accompagnement vers l'emploi en levant les freins à l'embauche (MobiliMEL, clause d'insertion, etc...)
- L'entreprise comme partenaire de l'emploi (PAQTE, les emplois francs, # vers un métier de PE...);
- *Le soutien aux créations d'activités économiques (préparation et accompagnement des publics (ante voire post-création) vers la création d'entreprises tous secteurs d'activités confondus, pour assurer des conditions optimales de création d'activités et favoriser la pérennité des activités créées) »*
- Le développement des nouveaux modèles économiques (ESS, économie circulaire)
- La structuration des infrastructures, de l'aménagement économique dans les territoires prioritaires (sites QPV et sites NPNRU-Blanchemaille, site Lepoutre...)
- La contribution au changement d'image des quartiers avec le programme « MEL TOI DU TERRITOIRE ».

Doté de près de 100 fiches-actions, le PACTE a déjà commencé à impacter le territoire sur plusieurs priorités qu'il faudra approfondir dans le cadre de l'Appel à Projet du contrat de ville :

Au regard des objectifs précités **les priorités de l'appel à projets 2023 sur le volet « économie emploi »** sont les suivantes :

- 1. Soutenir l'insertion professionnelle des personnes en décrochage**, en ciblant les femmes, les jeunes âgés de 13 à 25 ans et les personnes durablement privées d'emploi
- 2. Soutenir les créatrices et créateurs d'activité dans les territoires**
- 3. Favoriser l'insertion professionnelle via le numérique**
- 4. Favoriser, à travers les projets, l'égalité femme-homme et la lutte contre les discriminations**

Les porteurs de projets ayant déposé des actions portant sur ces priorités seront accompagnés par une ingénierie leur permettant de prendre une envergure métropolitaine.

Les priorités décrites s'accompagneront des **critères permettant de déployer des actions au niveau métropolitain** :

Sur le cadre

- Se calquer sur les priorités du PACTE pour le développement économique et l'emploi en faveur des quartiers prioritaires
- Avoir un regard analytique sur la situation des habitants dans la période de crise actuelle

Sur le public :

- L'action doit concerner au minimum 40 personnes, sauf pour les actions expérimentales (1^{ère} année)
- Le projet présenté doit porter une envergure métropolitaine, sauf cas argumenté (territoire peu peuplé, *expérimentation*, etc.)

Sur la géographie et le seuil

L'action doit toucher au minimum 50% de public en quartiers de la politique de la Ville, lors du premier financement.

Les seuils doivent ensuite progresser de la façon suivante:

- 50% les deux premières années ;
- 55% la troisième année ;
- 60% la quatrième année.

Les projets feront l'objet d'une sélection qui tiendra compte de leur vocation métropolitaine et de leur impact attendu au regard d'une ou plusieurs priorités de l'appel à projets. La dimension innovante sera également prise en compte.

Contacts :

Virginie TCHOFFO-DJOMKOUO – Mission Stratégie Développement Economique des Territoires et Emploi
vdjomkouo@lillemetropole.fr

Audrey MAHIEUX – Mission Stratégie Développement Economique des Territoires et Emploi
amahieux@lillemetropole.fr

Economie sociale et solidaire

En complément, le soutien de la Direction Développement économique de la MEL se traduit aussi par l'**appel à projets « entreprendre autrement »** selon des modalités qui lui sont propre. Ce dispositif vise à créer les conditions favorables au développement de l'ESS sur le territoire métropolitain et à soutenir le développement d'emplois durables et qui ne peuvent être délocalisés.

Les structures pouvant candidater sont : associations, coopératives, mutuelles, unions, fondations, sociétés commerciales adhérant et pratiquant les principes de l'ESS + SIAE avec une démarche remarquable en utilité sociale et économique (sauf atelier chantier d'insertion (ACI)).

Les projets candidats doivent présenter à la fois une stabilité économique, se réaliser sur le territoire métropolitain, développer de l'emploi et s'inscrire dans les valeurs et pratiques ESS (ancrage local, gouvernance partagée, lucrativité limitée, réponse à un besoin social, innovation sociale, respect de l'environnement).

Une rencontre en amont entre le porteur de projet et la Mission Stratégie Développement Economique des Territoires et Emploi de la MEL est à prévoir obligatoirement avant tout dépôt de candidatures.

Un jury de sélection réunissant différents partenaires et dédié à l'appel à projets ESS, se réunit 3 à 4 fois par an pour déterminer les lauréats.

Contact :

Caroline PAUL – Chargée de mission ESS

Mission Stratégie Développement Economique des Territoires et Emploi
capaul@lillemetropole.fr essmel@lillemetropole.fr

Numérique:

La Métropole Européenne de Lille vise à une convergence des énergies pour traiter la fracture et la précarité numérique sur son territoire, dans le cadre de la Coordination métropolitaine de l'inclusion numérique et du plan d'action de la Région Hauts-de-France de lutte contre la fragilité numérique, dans lequel elle s'inscrit pleinement.

En vue de déceler la fragilité numérique des communes ayant des quartiers politique de la ville, la MEL met à disposition une [cartographie permettant d'identifier les zones de fragilité numérique](#) au travers de 4 indices :

- L'indice de fragilité à l'accès aux interfaces numériques
- L'indice de fragilité à l'accès à l'information
- L'indice de fragilité aux compétences administratives
- L'indice de fragilité des capacités d'usages des interfaces numériques

Selon une étude de l'Insee de 2019, 13,4 % de la population métropolitaine, à savoir 122 323 citoyens, sont en situation d'illectronisme.

À l'échelle nationale, on estime que la crise sanitaire a mis en évidence que la fragilité numérique pouvait être plus prégnante et qu'il fallait également accompagner les publics mal à l'aise avec le numérique pour éviter leur décrochage (ces derniers représentant a minima 38 % de la population française).

Notons enfin que ces chiffres sont à majorer notablement dans les QPV, sachant que l'illettrisme, la pauvreté et l'isolement constituent des facteurs aggravants.

Les enjeux identifiés sur l'inclusion et la médiation numérique répondent aux orientations de la stratégie numérique métropolitaine :

- garantir l'accès aux droits (démarches administratives dématérialisées et plateformes publiques et privées) ;
- développer l'employabilité et l'émancipation des personnes les plus éloignées de l'emploi ;
- donner les moyens de jouir pleinement de la citoyenneté grâce au numérique.

Les projets attendus dans cet appel à projets 2023 devront répondre à :

- la lutte contre le non-recours aux droits ;
- la mise en œuvre de dispositifs visant à mettre en valeur les compétences acquises (openbadges) ;
- l'autonomisation des publics et la capacité à faire seul ;
- les changements de comportement en matière :
 - de gestion de l'identité numérique : connaître et gérer son identité, nettoyer, contrôler et protéger ses données personnelles ;
 - d'addiction au numérique ;
 - de consommation du numérique plus frugale et plus raisonnée.

Chaque projet financé devra être documenté en vue d'être mis à disposition sur une plateforme de ressources partagées (en privilégiant la licence Creative Commons). Il s'agit d'en faire bénéficier l'ensemble de l'écosystème dans le cadre d'un essaimage des expérimentations sur d'autres quartiers de la politique de ville ou dans tout autre point du territoire métropolitain, le territoire régional labélisé Territoire d'action pour un numérique inclusif voire sur le plan national en utilisant [LaBase du numérique d'intérêt général](#) (les ressources des professionnels du numérique d'intérêt général dont l'inclusion et la médiation numériques).

La MEL vise à devenir une métropole apprenante par le déploiement des open badges. Elle peut être mobilisée par les structures candidates pour un accompagnement à l'appropriation et à la certification des compétences acquises (savoir-faire et savoir être).

Par ailleurs, il est attendu des projets déposés qu'ils envisagent une massification de leur action et qu'ils ciblent un nombre suffisant de publics avec un minimum de 50 habitants.

Pour information, les projets incluant du numérique pour viser :

- l'entrepreneuriat et le développement de sa capacité d'insertion professionnelle en explorant les nouvelles possibilités du numérique ;
- l'attractivité et la qualité de vie ;
- le renforcement de l'égalité des chances ;

trouveront plutôt leur place dans les autres priorités du contrat de ville (Développement économique, l'ESS... par exemple).

Contact :

Anthony Fagot – Chargé de mission innovation sociale et médiation numérique - afagot@lillemetropole.fr

2. Améliorer la **qualité de vie et l'attractivité des quartiers** prioritaires - notamment dans les périmètres du NPNRU

Habitat et logement

Dans le cadre de sa politique locale de l'habitat, la MEL soutient la richesse associative, dans la capacité qu'ont les associations à porter un projet (global et ponctuel), à expérimenter, à faire des propositions, à apporter un accompagnement de proximité aux habitants dans les différentes étapes de leur parcours logement (en recherche d'un logement autonome ou en difficulté dans leur logement) et de leur vie (étudiants, jeunes, familles, personnes âgées, etc...).

Conformément aux critères et modalités d'intervention appliqués pour son appel à projet Habitat (annuel), la direction de l'Habitat peut soutenir des actions dans ce champ si :

- elles sont **d'intérêt métropolitain** (c'est-à-dire : qu'elles sont d'envergure métropolitaine vis-à-vis des publics concernés, ou qu'elles ont un impact territorial d'échelle métropolitaine, ou qu'elles sont reproductibles à l'échelle métropolitaine),
- et s'inscrivent dans les **orientations du Programme Local de l'Habitat** :
 1. Inscrire le PLH dans le projet métropolitain ;
 2. Massifier la rénovation de l'habitat existant et réguler l'habitat locatif privé ;
 3. Soutenir une production de logements durables, désirables et abordables ;
 4. Faire respecter le droit à un habitat digne pour tous les métropolitains ;
 5. Promouvoir une métropole solidaire qui accompagne les parcours résidentiels des publics vulnérables ou aux besoins spécifiques.

Pour l'année 2023, l'**appel à projets Habitat** sera lancé autour du 15 octobre 2022 par la **direction de l'Habitat**, et sera disponible sur le site internet de la MEL. Les porteurs de projets peuvent également contacter Marjolaine BATY pour le recevoir dès qu'il sera publié. Les porteurs auront jusqu'à mi-décembre pour y répondre.

Nota bene : les associations répondant au présent appel à projets politique de la ville auront à préciser et saisir de nouveau leurs demandes de subventions au moment du lancement de l'appel à projets Habitat.

Contact :

Marjolaine BATY - Service Solidarité et Droit au Logement – mbaty@lillemetropole.fr

Accompagnement de la mobilité dans le cadre des relogements intercommunaux

Dans le cadre du NPNRU, la MEL et ses partenaires ont fait du relogement une des conditions de réussite du projet d'ensemble. La démarche partenariale, associe très fortement les bailleurs aux villes concernées, la qualité du parcours résidentiel et le relogement devenant ainsi l'opportunité d'un parcours de vie nouvelle, avec un suivi social individualisé.

Articulé à la Convention Intercommunale d'Attribution, il s'appuie sur l'objectif principal de permettre aux habitants de la MEL de se projeter dans tous les quartiers du territoire dans le respect de leurs droits, de leurs souhaits et de leurs possibilités, notamment financières.

Les partenaires se mobilisent de manière coordonnée afin de leur proposer une offre globale de services adaptée et individualisée, dans laquelle la mobilité est un enjeu fort et sur lequel il convient de structurer collectivement, avec les bailleurs et les villes, une offre de service spécifique à proposer aux ménages, pour lever les freins physiques et psychologiques d'un changement de quartier et d'environnement.

Dans le cadre de la mise en œuvre des opérations urbaines en 2023, la MEL souhaite que jusqu'à 80 familles puissent profiter de cette offre de service, qui vient d'être expérimentée ces 3 dernières années sous un format

modeste. Il en est ressorti qu'une médiation au changement et d'accompagnement à la mobilité dans le cadre du relogement à proposer à des familles non rétives, se révèle d'une grande utilité pour faciliter leur compréhension d'enjeux qui les touchent intimement, mais aussi fluidifier leurs démarches vers des perspectives méconnues qui pourraient s'ouvrir à elles.

Il conviendra de repérer en amont, durant les instances techniques idoines – dès la production des bilans de peuplement - les familles à informer de cette possibilité d'accompagnement à la mobilité qui pourra être faite en liaison avec les chargés de relogement des bailleurs qui restent bien au cœur de la procédure.

Des co-financements seront à rechercher pour donner la puissance nécessaire et inscrire dans la durée cette intervention novatrice de la politique de la ville. La mobilisation de fonds européens, notamment dans le cadre du FSE + national, en lien avec la MEL, l'Etat et le Département est à étudier.

Contacts :

Abderrhaman AASSI - Service Politique de la Ville - aaassi@lillemetropole.fr

Michel RUFFIN – Service Politique de la Ville – mruffin@lillemetropole.fr

Gestion Urbaine et Sociale de Proximité : expérimentation sur la réappropriation des petits espaces délaissés

L'objectif de cette expérimentation sur 10 sites (maximum) vacants en friche pendant 3 ans, sur 2021, 2022 et 2023, est la mise en place d'une méthode pour redonner de la valeur aux petits délaissés en lien avec les projets urbains de proximité et les besoins des habitants en termes d'usages afin de : contribuer au changement d'image du quartier, favoriser le dialogue entre les partenaires, obtenir une valorisation du foncier MEL, promouvoir les initiatives expérimentales et innovantes allant dans le sens de l'intérêt général et créer un outil de communication pour faire connaître les quartiers en NPNRU, QPV ou Quartier de Veille.

La MEL, les villes et les bailleurs ont détecté une liste de sites avec un fort potentiel (pour obtenir les fiches détaillées des sites, voir contact) :

- Lomme – entre le n° 57 et 63 Rue Khulmann (923 m²)
- Loos – Parking sous utilisé Avenue Coty (environ 1 000 m²)
- Roubaix – 149 rue de France (550 m²)
- Roubaix – Angle rue Lannoy – St Hubert – la Kerterre
- Tourcoing – proximité de la Place La Bourgogne (environ 1 000 m²)
- Wattrelos – Mousserie voie Ferrée (environ 1 000 m²)

En 2021, 6 sites ont été retenus ; les actions ayant fait l'objet de présentation de bilans intermédiaires. Fin 2023, les 6 Porteurs de Projets présenteront leurs bilans définitifs, qualitatifs et financiers. Il reste une possibilité pour 4 sites de développer une réappropriation d'espaces vacants en 2023. La priorité sera donnée aux sites en QPV et Quartier de Veille hors NPNRU (bénéficiant déjà de financement ANRU par ailleurs).

Les Porteurs de Projets proposeront dans l'outil Démarches Simplifiées, une réponse reprenant les éléments suivants : Le nom de la structure porteuse du projet, La présentation du/des projet(s) et des usages dans laquelle il(s) s'inscri(ven)t, Les références sur les structures et/ou sur le projet porté, Les objectifs (indicateurs), cibles et vision du projet ou de l'ensemble des projets proposés, Les publics visés, lien avec le tissu associatif, culturel, artistique et économique local, Le modèle économique envisagé, La place nécessaire en m², La localisation et l'aménagement souhaités, La temporalité imaginée, La prise en compte par le candidat des enjeux du projet de territoire (marketing territorial, rénovation urbaine, peuplement...).

Le Porteur de Projet pourra faire ses demandes de financements en investissement (pour développer son site) et fonctionnement (pour intégrer une animation extérieure que le Porteur de projet ne possède pas dans son effectif) via le Soutien Régional à l'Emploi et à l'Innovation (SREI), la MEL (uniquement

investissement 100 000 euros par an pendant 3 ans pour les 10 sites), les Villes...

Les comités de co-construction du contrat de ville seront les lieux de débat entre les financeurs de la qualité du projet envisagé.

Nota Bene : Le Porteur de Projet justifiera d'un partenariat local au moins avec une structure de proximité du site, proposera de mettre en place un questionnaire concernant l'appréciation du délaissé par les habitants du quartier, au démarrage de l'occupation temporaire, à mi-exercice et à la fin de l'occupation. Le mémoire technique du Porteur de Projet ne dépassera pas 10 pages. Le Porteur de Projet doit être une entité juridique (disposant d'un numéro SIRET).

Seront prioritairement soutenues les actions déjà engagées, et qui prendront fin en 2023 car le contexte actuel ne permet pas de s'engager pour des réalisations qui viendraient plus tard. En effet, le bilan de l'expérimentation déjà évoqué est attendu en fin d'année 2023 et viendra alimenter les travaux de réécriture du futur contrat de ville.

Contact :

Elisio VASCONCELOS – Service Politique de la Ville - evasconcelos@lillemetropole.fr

Prévention santé – bien être psychologique :

La santé doit être appréhendée au sens large : prévention, inclusion sociale avec une prise en charge globale et décloisonnée du bien-être physique, mental et social, une démarche orientée vers la citoyenneté et le vivre ensemble.

La crise sanitaire, économique et sociale a eu un impact important en termes de santé, notamment pour les jeunes, pour les personnes en emploi précaire, pour les personnes mal logées ainsi que pour celles qui ont été désocialisées.

Les principaux acteurs de la santé mentale (représentants d'usagers, professionnels et établissements de santé, établissements et services sociaux et médico-sociaux, organismes locaux d'assurance maladie, Etat, Conseil départemental, MEL, communes, CLS, CLSM, etc...) se sont engagés dans l'élaboration d'un projet territorial de santé mentale (PTSM) à l'échelle de l'arrondissement de Lille. Ce projet doit se concrétiser par un Contrat Territorial de Santé Mentale (CTSM), répondant aux principaux enjeux identifiés :

- Délais d'accès aux services : les délais d'attente pour obtenir un rendez-vous en CMP sont longs voire très longs, entre 3 mois et 1 an et demi en moyenne ;
- Besoin de renforcer le maillage partenarial ;
- Volonté de créer une culture professionnelle commune.

Les projets présentés dans le cadre de l'appel à projet 2023 du contrat de ville dans le domaine de la santé ne concerneront pas les soins. Ils devront répondre à l'un des **objectifs suivants** :

1. Favoriser le **partenariat et le déploiement de projets dans les territoires dépourvus de CLSM**
2. Développer des projets de **prévention, de renforcement du bien-être psychologique : permanences avec des psychologues et groupes de paroles** en contribuant notamment au **développement des compétences psycho-sociales** des personnes bénéficiaires de l'action ;
3. **Développer des projets qui promeuvent la santé (physique et psychologique)** en lien avec la pratique d'une activité physique, l'accès à une alimentation saine, l'accompagnement/prévention des addictions, l'accès aux espaces de plein air et à la culture, ou l'information sur la santé (dépistages, suivi, etc...) et l'accès aux droits ;

4. Développer des **initiatives expérimentales et innovantes en matière de gestion transitoire et de bien être dans les sites NPNRU**. Gestion transitoire et information (renforcer l'information, la communication et la médiation sur l'avancée du projet NPNRU auprès de l'ensemble des acteurs – sanitaires, sociaux et les populations) ; Gestion transitoire et accompagnement en santé mentale (suivi collectif psychologique, groupes de parole, etc...); Gestion transitoire et santé physique ; Gestion transitoire et lieux de sociabilité et d'échanges ;

5. **Santé, bien-être psychologique et logement / relogement**

6. **Lutter contre l'isolement et la stigmatisation** : porter une attention à la santé des personnes précaires

Les projets proposés devront concerner à minima 3 communes

Contacts :

Stéphanie GUILMIN – Service Politique de la Ville - sguilmin@lillemetropole.fr

Céline HERBAIN – Service Solidarité et droit au logement - cherbain@lillemetropole.fr

Culture

La MEL participe au soutien et à la promotion des **événements culturels d'intérêt métropolitain**, événements porteurs de dynamisme et d'image sur le territoire métropolitain dans le but de **favoriser des expériences culturelles diversifiées au profit de populations qui n'ont pas facilement accès à la culture** pour diverses raisons. Elle poursuit ainsi un objectif de **démocratisation de la culture partout et pour tous**.

Les projets déposés dans le cadre de l'appel à projets du contrat de ville doivent répondre aux **critères** suivants:

1. Favoriser l'intercommunalité culturelle

2. Favoriser le travail en commun des structures culturelles

3. Favoriser l'accessibilité des publics :

Soit en drainant la population de l'ensemble du territoire,

Soit en permettant de diffuser la culture dans des lieux déconcentrés de la métropole en partenariat avec des structures locales, garantissant une participation active de la population

Contacts :

Direction de la Culture - direction-culture@lillemetropole.fr

Bénédicte TILLARD - Service Politique de la Ville – btillard@lillemetropole.fr

Michel RUFFIN – Service Politique de la Ville – mruffin@lillemetropole.fr

Alimentation de qualité et accessible

Le Projet alimentaire territorial fait de la justice alimentaire un axe fort. La crise du covid19 a montré les difficultés d'accès à une alimentation pour les personnes les plus en difficulté.

Il s'agit donc de sensibiliser et accompagner les habitants et de rendre accessible les produits alimentaires de qualité dans les quartiers. Cela peut passer par des projets de création ou de confortement de groupements d'achats solidaires et/ou de coopératives alimentaires, des projets de sensibilisation autour de défi alimentation, des jardins partagés et/ou de l'agriculture urbaine.

La dimension intercommunale devra être avérée pour bénéficier de financements métropolitains.

Contact :

Paulo-Serge LOPES - Unité Fonctionnelle Agriculture et Dynamiques territoriales - plopes@lillemetropole.fr

Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Le nouveau PCAET métropolitain a été adopté au conseil du 19 février 2021 ; il comprend trois grands volets : l'atténuation au changement climatique, la qualité de l'air et l'adaptation au changement climatique. Son programme d'actions décline les trois ambitions suivantes :

- Ambition 1 : Accélérer la transition énergétique vers une Métropole neutre en carbone d'ici 2050
- Ambition 2 : Construire une métropole résiliente au changement climatique et améliorant la qualité de l'air
- Ambition 3 : Une métropole solidaire permettant à tous de bénéficier de la transition énergétique et écologique

Le progrès technique ne permettant pas à lui seul d'atteindre les objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, l'objectif est de massifier **les changements de comportement vers des pratiques moins carbonées**.

L'action 38 « Favoriser le passage à l'action et les comportements favorables au climat et compatibles avec la neutralité carbone » fait l'objet de l'écriture d'une nouvelle feuille de route (second semestre 2021). Prochainement, de nouvelles mesures d'appui aux initiatives citoyennes de transition seront définies avec la volonté d'optimiser l'échelle métropolitaine et d'impliquer davantage les communes pour amplifier d'une part l'ancrage, la proximité dans le local et d'autre part, la capitalisation, l'essaimage.

Nota bene: les porteurs de projets à l'AAP du contrat de ville peuvent utiliser gratuitement la plateforme DECLICS en complémentarité de leurs projets :

- Les Défis Citoyens Locaux d'Implication pour le Climat et la Sobriété sont organisés par la MRES, sur le volet énergie-eau ; les inscriptions ont lieu dès septembre et le défi est lancé le 1^{er} décembre de chaque année;
- L'objectif est d'agir dans son logement pour réduire les consommations d'énergie et d'eau, mieux maîtriser son budget et réduire l'impact environnemental de nos modes de vie.
- Contact : <https://mres-asso.org/-Les-defis-Familles-a-energie-Positive->

Contact :

Emmanuelle PICUS – Direction Transitions Energie Climat - epicus@lillemetropole.fr

3. Renforcer l'accompagnement des enfants et des jeunes en situation de fragilité sociale et scolaire

La Jeunesse

La Métropole Européenne de Lille, au travers du Fonds d'Aide aux Jeunes en Métropole (FAJeM), agit pour limiter la précarité de sa jeunesse. Comme fil conducteur et clé d'entrée légale de son intervention sur ce public, la collectivité envisage des initiatives qui pourraient limiter les effets d'une paupérisation avérée, dont le contexte de crise sanitaire a exacerbé les difficultés déjà relevées.

Ces réflexions s'inscrivent dans la continuité d'expérimentations menées sous l'égide de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté soutenue par l'État. La coordination de ce type d'initiatives, avec les actions qui pourraient être soutenues au titre de l'AAP du contrat de ville, est indispensable.

Par ailleurs, au titre du contrat de ville, une feuille de route spécifique « réussite éducative » a été validée dont les priorités sont les suivantes :

- 1. Prévenir et lutter contre le décrochage scolaire ;**
- 2. Faciliter l'orientation et la découverte des métiers ;**

3. Développer le mentorat et accompagner les étudiants issus des quartiers prioritaires.

Les actions déposées dans le cadre de l'appel à projets 2023 du contrat de ville devront s'inscrire dans les thématiques qui opèrent comme leviers de la lutte contre les inégalités et la précarité :

1. **la scolarité** (prévention et lutte contre le décrochage scolaire), **la formation, l'orientation** : comment les sécuriser, les reprendre ou envisager des alternatives (parrainage, mentorat, favoriser l'ambition, accompagnement à l'orientation des jeunes, accès aux stages, à la découverte des métiers, au premier emploi via l'alternance et l'apprentissage, etc...);
2. **la lutte contre l'accroissement des phénomènes de discriminations dans l'accès au numérique** : comment offrir un cadre d'utilisation des outils numériques qui soit pertinent dans le parcours d'insertion socioprofessionnelle du jeune, et son engagement dans la société;
3. **l'accès aux mobilités et la facilitation des déplacements comme levier d'insertion sociale et professionnelle**, comme corollaire des réponses qu'apporte la plateforme MobiliMEL sur les modes de déplacements, aides et accompagnements possibles sur la Métropole ;
4. **la promotion de l'engagement citoyen**, à des fins d'émancipation, d'insertion et de cohésion sociale.

Il s'agit d'articuler les dispositifs "Égalité des Chances" dans une logique de parcours des jeunes, où le partenariat institutionnel, dans le cadre de la politique de la ville, impose de proposer des actions complémentaires aux compétences de l'Éducation nationale et de la Région.

Les projets déposés intégreront en priorité les critères suivants :

- * une mise en œuvre à une dimension d'échelle intercommunale (3 communes au moins);
- * la prise en compte de publics fragilisés, filles, primo-arrivants, jeunes des voies professionnelles...

Contact:

Stéphanie GUILMIN – Service Politique de la Ville - sguilmin@lillemetropole.fr

4. Les axes transversaux

Participation des habitants et la citoyenneté

La MEL accompagne la mise en œuvre des conseils citoyens sur son territoire via notamment la mise en réseau, l'échange de pratiques entre les villes concernées, et la formation des conseillers citoyens.

Contact :

Romain DENEVE - Service Citoyenneté et Jeunesse – rdeneve@lillemetropole.fr

Valorisation de la diversité et lutte contre les discriminations

La MEL a signé avec les partenaires du Contrat de ville le **Plan territorial de prévention et de lutte contre les discriminations** le 13 juin 2018.

Dans le cadre du présent appel à projets, elle souhaite encourager la mise en place de projets relevant de la prévention et la lutte contre les discriminations autour des 4 axes sont retenus : Emploi, Logement, Santé et Education. Les critères de discrimination à prendre en considération : **origine, lieu de résidence, genre et âge**.

Les projets déposés dans le cadre de cet appel à projets porteront sur :

- 1. La sensibilisation et la formation ;**
- 2. L'accompagnement des publics ;**
- 3. la communication autour de la lutte contre les préjugés et contre les discriminations.**

Ils devront également :

- Faire l'objet d'une **dimension intercommunale (au moins 3 communes** concernées par l'action) et/ou d'un **caractère expérimental ayant vocation à être diffusé ;**
- Répondre à **au moins un des axes stratégiques: emploi, éducation-orientation, logement et santé.**

Contacts :

Virginie TCHOFFO-DJOMKOUO – Mission Stratégie Développement Economique des Territoires et Emploi
vdjomkouo@lillemetropole.fr

Stéphanie GUILMIN – Service Politique de la Ville - sguilmin@lillemetropole.fr

Prévention de la délinquance

Depuis leur création, les Métropoles exercent de plein droit la compétence d'animation des dispositifs locaux de prévention de la délinquance, en lien étroit avec les organisations existantes (CISPD et CLSPD).

Dans ce cadre, la MEL a mis en place un **Conseil Métropolitain de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CMSPD)** et a défini sa stratégie à travers un **schéma métropolitain de sécurité et de prévention de la délinquance (SMSPD)**

Le nouveau Schéma Métropolitain de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, effectif à compter d'octobre 2021 s'articule autour de 7 axes:

- **La prévention de la délinquance chez les jeunes**
- **La prévention des radicalisations**
- **La prévention des violences à l'encontre des personnes vulnérables**
- **La prévention des addictions et l'impact des trafics sur l'environnement**
- **La sécurité du territoire métropolitain**
- **La prévention de la récidive et l'exécution des peines**
- **L'association de la population au maintien de la tranquillité publique**

Si la politique de prévention de la délinquance a vocation à s'appliquer dans tous les territoires, les quartiers en politique de la ville méritent une attention plus soutenue. Les problématiques de sécurité et de délinquance y sont particulièrement intenses. Avec de lourdes incidences sur le quotidien des métropolitains vivant en QPV.

Au titre de la programmation annuelle, la MEL souhaite voir se déployer des projets à l'échelle de **plusieurs communes en politique de la ville**, afin de favoriser une dynamique de territoire.

Contact :

Mohamed DJOUADA – Service Citoyenneté et Jeunesse – mdjouada@lillemetropole.fr

Soutien aux initiatives en quartiers de veille

Présentation de l'expérimentation « Fabrique à projets » en Quartier de Veille Active

- Les Réseaux Politique de la Ville et la mise à jour du contrat de ville ont mis en exergue le besoin d'intervention en Quartiers De Veille (QDV ou QVA selon la terminologie employée). La remobilisation partenariale via une intervention dans ces quartiers constitue une condition de la réussite du Contrat de Ville de la MEL, dont la réécriture devrait avoir lieu en 2023.

- Sont actuellement concernés les QDV d'Haubourdin et de Lomme, villes qui ont alerté durant le bilan à mi-parcours du contrat de Ville sur des besoins d'intervention avérés (Quartier du Parc et Heurtebise à Haubourdin, Mont à Camp et Mitterrie à Lomme). L'ADULM dans son analyse sur les quartiers de veille a confirmé la nécessité d'agir dans ces secteurs où les logiques de paupérisation ne se sont pas arrêtées malgré leur sortie en 2015 des périmètres des Quartiers Politique de la Ville (QPV), selon les nouveaux critères règlementaires.

- Concernant la Fabrique à projets, l'approche participative a été portée comme la seule exigence de cette expérimentation. La construction du dispositif est partagée entre la MEL, la Région, le Département, la CAF et les Villes et s'adapte aux spécificités des quartiers concernés, des communes plus largement.

Ci-après, voici quelques principes porteurs de la démarche expérimentale lancée en 2020:

- Pas de thématique imposée aux porteurs de projet (associations, groupe d'habitants, etc...);
- Pas de modalités préconçues (l'objectif est de faire simple, de toucher le plus possible de nouveaux acteurs) ;
- Approche participative et rétablissement d'une confiance envers le pouvoir d'agir des habitants et la capacité d'action des forces locales.

Au moins deux entités bâtissent une action. Même si les expériences réunissent souvent une pluralité d'acteurs locaux, la réponse aux appels à projets de la programmation politique de la ville est portée par un seul et unique acteur avec sa personnalité juridique. Il s'agirait ici de combiner dans la réponse même au dossier, et dans les engagements réciproques, le fait que les projets doivent être à minima co-portés. La souplesse est réelle quant aux choix des acteurs dont l'un des deux peut être un partenaire institutionnel (MEL, commune, etc...).

Quand une subvention permet de porter une action, elle revient à une structure non institutionnelle porteuse in fine (porteur du projet = avec un numéro SIRET).

Le besoin et le calibrage de l'action doit venir des habitants et des forces vives locales et ne s'inscrit dans aucune thématique préétablie. La MEL retient ici l'avantage de la mise en réseau des forces locales et l'activation d'une vie associative dans des quartiers qui en manquent, voire n'en n'ont plus, ou presque plus.

Une action démonstratrice est recherchée, évitant la dérive parfois bureaucratique des appels à projets institutionnels, et qui puisse inciter à plus long terme à des évolutions de concepts et de financements de la PV.

Il s'agit de réinvestir les quartiers de veille par le caractère innovant la politique de ville.

Une mission d'accompagnement a été attribuée à Strategic Design Solutions (SDS) en février 2022 (réunion de lancement en octobre 2020) qui assure la mise en réseau et l'animation des ateliers pour la Fabrique à Projets.

L'expérimentation recherche une simplification des procédures habituelles sans appel à projets contraint dans le temps ni de dépôt de dossier spécifique, sans critères et sans priorités strictement arrêtés:

- Préparation en amont avec les partenaires intéressés et conduite d'ateliers pour valider les projets (appelés « atelier de (co)ressource » dans le cadre de la Fabrique à Projet (FAP).

- Les ateliers sont entièrement filmés et partagés en ligne pour diffuser très largement les actions et permettre une mobilisation maximale de ceux qui ne pourraient se déplacer mais seraient intéressés pour prendre part au projet. Cette pratique d'abord rendue nécessaire par la situation sanitaire a été conservée car elle a été efficace et profitable à la construction de l'action.

Aujourd'hui, 3 projets sont validés, formalisés, sur 5 en cours au total, avec notamment:

- Projet « sac puériculture » à Haubourdin ;
- Projet « ressourcerie de puériculture » à Haubourdin ;
- Projet association « S.O.S bébé, maman » essaimage par l'association sur le territoire de la MEL ;

- Action « organisation d'un évènement de fabrique à projets » ;
- Projet « jardins partagés » quartier du Parc à Haubourdin.

Contacts :

Valentin MOUSAIN – Service Politique de la Ville – vmousain@lillemetropole.fr

Bénédicte TILLARD - Service Politique de la Ville – btillard@lillemetropole.fr

Contacts MEL

THEMATIQUES		PARTENAIRES MOBILISABLES
Mettre en œuvre la feuille de route « développement économique et emploi » des quartiers prioritaires de la MEL	Développement économique et emploi	Virginie TCHOFFO-DJOMKOUO - vdjomkouo@lillemetropole.fr
	Insertion /Emploi	Virginie TCHOFFO-DJOMKOUO - vdjomkouo@lillemetropole.fr
	Economie sociale et solidaire	Caroline PAUL - capaul@lillemetropole.fr
	Clauses d'insertion	Claire OBRE - cobre@lillemetropole.fr
	Création d'activités	Audrey MAHIEUX - amahieux@lillemetropole.fr
	Numérique	Anthony FAGOT - afagot@lillemetropole.fr Magali ROGER - mroger@lillemetropole.fr
Améliorer la qualité de vie et l'attractivité des quartiers prioritaires - notamment dans les périmètres du NPRU	Santé – bien être psychologique	Stéphanie GUILMIN - sguilmin@lillemetropole.fr Céline HERBAIN - cherbain@lillemetropole.fr Véronique SELLEZ - vsellez@lillemetropole.fr
	Alimentation et agriculture urbaine	Paulo-Serge LOPES - plopes@lillemetropole.fr
	Gestion urbaine et sociale de proximité	Elisio VASCONCELOS evasconcelos@lillemetropole.fr
	Habitat	Marjolaine BATY - mbaty@lillemetropole.fr
	Culture	Bénédicte TILLARD – btillard@lillemetropole.fr et/ou Michel RUFFIN - mruffin@lillemetropole.fr Direction de la Culture – direction-culture@lillemetropole.fr
	Réussite éducative	Stéphanie GUILMIN - sguilmin@lillemetropole.fr Paul MONDINO - pmondino@lillemetropole.fr
Renforcer l'accompagnement des enfants et des jeunes en situation de fragilité sociale et scolaire	Orientation/Mentorat /Parrainage	Stéphanie GUILMIN - sguilmin@lillemetropole.fr Paul MONDINO - pmondino@lillemetropole.fr
	Jeunesse / décrochage scolaire	Stéphanie GUILMIN - sguilmin@lillemetropole.fr Paul MONDINO - pmondino@lillemetropole.fr
	Egalité femmes-hommes	Stéphanie GUILMIN - sguilmin@lillemetropole.fr
Sujets transversaux	Participation des habitants / citoyenneté	Romain DENEVE - rdeneve@lillemetropole.fr
	Prévention de la délinquance	Mohamed DJOUADA - mdjouada@lillemetropole.fr
	Plan de lutte contre les discriminations	Virginie TCHOFFO-DJOMKOUO vdjomkouo@lillemetropole.fr Stéphanie GUILMIN - sguilmin@lillemetropole.fr
	Soutien aux initiatives dans les quartiers de veille	Valentin MOUSAIN - vmousain@lillemetropole.fr Bénédicte TILLARD – btillard@lillemetropole.fr